



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2020**

PARACANOË

Table des matières

1 PREAMBULE	3
2 SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË	3
3 COMPETITIONS DE SELECTION PARACANOË 2020	4
3.1 Processus d'accès et compétition de sélections des 30 avril et 1 ^{er} mai 2020 à Vaires sur Marne	4
3.2 Conditions sportives	4
3.3 Conditions administratives	5
3.4 Programme prévisionnel	5
3.5 Règlement de la compétition de sélections.....	5
3.6 Principe de classement et de sélection	5
4 SELECTIONS NOMINATIVES POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO 2020.....	7
5 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË.....	8
6 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË	9
7 PROGRAMME « LA RELEVE » ET « GENERATION 2024/2028.....	9

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleur.e.s athlètes français.es (métropolitains et ultramarins) capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France Paracanoë, lors la prochaine saison sportive internationale. L'objectif principal reste l'obtention des quotas lors du championnat du monde à Duisbourg en mai 2020 pour les catégories qui ne les ont pas encore obtenus et, pour toutes et tous, la recherche de l'Or aux Jeux Paralympiques de Tokyo en septembre 2020.

2 SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2020

Un top 6 mondial en finale permet la sélection dans le collectif Equipe de France.

- Les athlètes, ayant obtenu pour la France un quota paralympique lors du championnat du monde de Szeged en 2019, sont retenu.e.s dans le collectif Equipe de France Paracanoë 2020 pour les championnats du monde de Duisbourg. Il s'agit de Nélia BARBOSA (KL3F) et Rémy BOULLE (KL1H).
- Tous les autres athlètes devront réaliser le parcours de sélection (Open de France, courses de sélection avec réalisation d'une performance significative* correspondant à l'accès à l'une des 6 premières places en finale du championnat du Monde pour les catégories paralympiques – voir tableau page 6) pour être retenus.

Rappel : le règlement international limite la participation à deux bateaux maximum par catégorie et par nation au championnat du monde.

- Un comité de sélection est établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité sera constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Equipe de France pour définir le collectif Equipe de France Paracanoë suivant les règles établies ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

3 COMPETITIONS DE SELECTION PARACANOË 2020

3.1 Processus d'accès et compétitions de sélection des 30 avril et 1^{er} mai 2020 à Vaires sur Marne

Pour accéder à la compétition de sélection des **30 avril et 1^{er} mai 2020**, les sportives et sportifs devront avoir participé préalablement à un Open de France SPRINT d'hiver et/ou de printemps. (Épreuves sur 200 mètres)

Remarques :

- Pour les courses Open de France SPRINT les inscriptions sont libres et se feront directement en ligne sur le site FFCK.
- Les athlètes ultra marins ne sont pas concerné.e.s par le début du processus et pourront s'inscrire directement aux compétitions de sélection des **30 avril et 1^{er} mai 2020**. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection.

3.2 Conditions sportives

✓ Avoir été classifié.e ou reclassifié.e selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour le Championnat du Monde 2020 au plus tard à l'occasion de l'Open de France SPRINT d'hiver et avoir transmis son dossier « du parcours médical Equipe de France paracanoë » **complet** au Médecin de l'Equipe de France avant le 24 avril minuit.

Rappel : pour chacune des classes dans le cas d'un doublage d'épreuves :

Femmes : KL1, KL2, KL3, VL2 ; Hommes : KL1, KL2, KL3, VL2, VL3

- ✓ Avoir participé et être classé.e à l'Open de France sprint d'hiver et/ou de printemps dans chacune des embarcations dans le cas d'un doublage d'épreuves.
- ✓ Etre accompagné.e par un **entraîneur ou référent de club**.

3.3 Conditions administratives

- ✓ Etre licencié.e à la FFCK et né.e avant le 01/01/2005,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international,
- ✓ **Pour tous les athlètes, avoir confirmé en ligne** sa participation aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne :

<http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Montant de l'inscription : 5€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélection.

3.4 Programme prévisionnel

La compétition se déroulera les **30 avril et 1^{er} mai 2020** selon le programme suivant :

30 avril : une série et deux finales.

1^{er} mai : 2 finales - uniquement pour les athlètes « doublant » kayak et pirogue.

La distance pour toutes les courses est de 200 mètres.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et/ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

3.5 Règlement de la compétition de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Equipe de France 2020 de Sprint.

3.6 Principe de classement et de sélection

A l'issue des finales, les compétiteurs et compétitrices marquent des points selon leur classement dans leur catégorie et en fonction du barème ci-dessous.

Dans le cas de la participation d'athlètes étrangers ou des athlètes Français déjà retenus pour le championnat du monde 2020 (Nélia BARBOSA et Rémy BOULLE), leurs points ne sont pas comptabilisés.

Classement de la finale 1 et 2	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
...
8ème	8

Le classement général par catégorie se fait par addition des points obtenus lors des deux finales de chaque catégorie.

Exemple	Finale 1 Nombre de points	Finale 2 Nombre de points	Total Nombre de points	Chrono Finale 1	Classement général
Athlète 1	0	0	0	50s	1
Athlète 2	2	3	5	51s	2
Athlète 3	3	2	5	52s	3

Les athlètes sont alors classés en fonction de ce total de points. Le 1^{er} étant celui qui possède le moins de points, le 2^e celui suivant immédiatement et ainsi de suite pour tous les athlètes.

**En cas d'exæquo au classement général des points, le chrono de la 1ère finale servira de base pour départager les athlètes et donner leur classement final.*

4 SELECTIONS NOMINATIVES POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO 2020

La sélection nominative des athlètes sera prononcée, à l’issue du championnat du monde 2020, et après la notification écrite de la Fédération Internationale de Canoë (I.C.F.) attribuant les quotas paracanoe Français pour le Comité Paralympique et Sportif Français (C.P.S.F.) et après leur validation par ce dernier.

- **Cas d’un quota ouvert en 2019** (c’est-à-dire ouvert par un athlète remplissant les conditions d’attribution d’un des 6 quotas distribués sur le championnat du monde 2019 mais non médaillé) : c’est l’athlète ayant le meilleur résultat au championnat du Monde 2020 qui sera proposé.e à la sélection, indépendamment de l’ouverture du quota, et sous réserve d’effectuer une performance significative* lors du championnat du monde 2020.
- **Cas d’un quota ouvert en 2020** (c’est-à-dire ouvert par un athlète remplissant les conditions d’attribution d’un des 4 quotas distribués sur le championnat du monde 2020) : c’est l’athlète ayant ouvert le quota qui sera proposé.e à la sélection, sous réserve d’effectuer une performance significative* lors de ce championnat du monde.

**Performance significative pour espérer atteindre un podium aux Jeux Paralympiques : niveau/standard de performance à atteindre dans chaque épreuve prenant en compte : âge, courbe de progression et écart au podium. Ces niveaux/standards permettant de projeter chaque athlète sélectionné.e comme pouvant contribuer à l’optimisation du rang de la France au tableau des médailles des JP 2020.*

Catégories	Chrono cible à réaliser** sur 200m en seconde
KL3H	41.60
KL2H	45.00
KL1H	50.50
KL3F	53.00
KL2F	56.50
KL1F	59.20
VL3H	51.50
VL2H	56.10
VL2F	65.60

***En conditions régulières et idéales de vent, vagues, température.... Dans le cas contraire la limite sera fixée à 108 % du temps du vainqueur dans chaque catégorie lors des championnats du Monde 2020. (pour la compétition de sélection 2020, ce sera le vainqueur des championnats du Monde 2019)*

Des athlètes suppléant.e.s (ou remplaçant.e.s selon la dénomination de la FIC) pourront être désigné.e.s sur la base des résultats effectués au Championnat du Monde 2020 ou des sélections nationales 2020.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des Championnats du Monde 2020, pour définir le collectif Equipe de France qui sera proposé suivant les règles établies ci-dessus au C.P.S.F pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020, pour validation et pour une inscription définitive par le CPSF.

La liste définitive des athlètes sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Tokyo sera publiée par le C.P.S.F. et, en ce qui concerne le paracanoe, elle sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

En cas de circonstances exceptionnelles dûment exposées (par exemple, l'impossibilité d'un athlète de participer aux Jeux Paralympiques pour des raisons extra-sportives), et dans un souci de performance de l'Equipe de France, le Comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection.

Conformément à la convention 2020 - Sportif de haut niveau, chaque sportif.ve sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions 2020 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance finale. Dans le cas où un sportif.ve ne peut honorer tout ou partie de sa sélection sur le programme d'actions 2020 (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le sportif.ve suivant au classement de la compétition de sélection peut être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du Comité de Sélection.

Les sportif.ve.s sélectionné.e.s devront être à jour de leur suivi médical.

5 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOE

Programme prévisionnel d'actions 2020 du collectif Equipe de France Paracanoe :

- Du 2 au 7 mai : regroupement de préparation à Vaires sur Marne
- Du 17 mai au 24 mai : stage et Championnats du Monde à Duisbourg (Allemagne)

Si sélection paralympique :

- Du 3 au 7 juin : championnat d'Europe (Roumanie)
- Du 12 au 26 juin : stage de rappel de volume à Temple sur Lot
- Du 21 au 29 juillet : stage de consolidation technique à Temple sur Lot
- Du 6 au 17 août : stage de préparation en France à Temple sur Lot
- Du 22 août au 30 août : stage terminal à Komatsu (Japon)
- Du 31 août au 6 septembre : stage et Jeux Paralympiques à Tokyo (Japon)
- Du 6 au 11 octobre : bilan et opération « retour des Jeux » à Vaires sur Marne

6 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË

La diffusion de la liste des athlètes proposé.e.s à la sélection pour le championnat du Monde aura lieu à l'issue des réunions du Comité de sélection sur le site internet de la Fédération selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.

La liste des athlètes sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Tokyo sera publiée par le C.P.S.F. et, en ce qui concerne le paracanoe, elle sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

7 PROGRAMME LA RELEVE ET GENERATION 2024/2028

Après la phase de découverte (mise en place dans les clubs et stages « La Relève » de découverte), des chronos de référence sont à réaliser lors des opens de France pour être maintenu dans le collectif « La Relève » et participer au stage du 19 au 23 octobre 2020 pour le collectif Génération 2024/2028 :

- Chronos pour « la Relève » à réaliser lors des Opens de France d'hiver et de printemps 2020

Catégories	Chrono cible à réaliser* sur 200m en seconde
KL3H	50
KL2H	54
KL1H	60.5
KL3F	63.5
KL2F	68
KL1F	71
VL3H	57
VL2H	62
VL2F	73

**En conditions régulières de vent, vagues, température.... Dans le cas contraire la limite sera fixée à 110 % des temps demandés et à l'appréciation du référent La Relève.*

- Chronos « la Relève » et sélection au stage Génération 2024/2028 à réaliser lors des Opens de France de Sprint d'automne 2020 :

Catégories	Chrono cible à réaliser* sur 200m en seconde
KL3H	48
KL2H	52
KL1H	58
KL3F	61
KL2F	66
KL1F	69
VL3H	55
VL2H	60
VL2F	71

**En conditions régulières de vent, vagues, température.... Dans le cas contraire la limite sera fixée à 110 % des temps demandés et à l'appréciation du référent La Relève.*

La diffusion de la liste des athlètes proposé.e.s au maintien dans le collectif La Relève et au stage Génération 2024/2028 aura lieu, à l'issue des réunions du Comité de sélection, sur le site internet de la Fédération selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.